

Classe de 1^{er} semestre

ECTS

Volonté de l'Université de Paris

à la date du 21 septembre 2023

Le présent document a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre de la réforme de l'enseignement de la Licence de Sciences Économiques et de Gestion (LSE) à l'Université de Paris, en application de la loi n° 2018-1669 du 21 décembre 2018 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Le présent document est destiné à être lu et compris par l'ensemble des membres de la communauté universitaire.

Il est adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Paris le 21 septembre 2023.

Création de la Licence de Sciences Économiques et de Gestion (LSE)

La Licence de Sciences Économiques et de Gestion (LSE) est créée à l'Université de Paris, en application de la loi n° 2018-1669 du 21 décembre 2018 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche.

La LSE est une licence à vocation générale, qui permet à ses titulaires d'accéder à des formations de troisième cycle en Sciences Économiques et de Gestion.

La LSE est organisée en deux années de formation initiale, soit un total de quatre semestres. Elle est dotée de 120 crédits ECTS. Les modalités de mise en œuvre de la LSE sont définies dans le présent document.

2^e année de la Licence de Sciences Économiques et de Gestion (LSE)

La 2^e année de la LSE est organisée en deux semestres, soit un total de quatre trimestres. Elle est dotée de 60 crédits ECTS.

Modalités de mise en œuvre de la LSE

Les modalités de mise en œuvre de la LSE sont définies dans le présent document.